

Relative au marché de fournitures courantes et de services portant sur une réflexion et un processus d'acculturation à l'intelligence artificielle et d'encadrement de ses usages,

Le président de la communauté de communes du Pays du Neubourg,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-10,

Vu le Code de la commande publique, et notamment l'article L2511-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 08 juin 2020 autorisant le président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :

- des **marchés et des accords-cadres de fournitures et de services**, d'un montant inférieur ou égal à 200 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui ont une influence positive ou négative de moins de 10 % par rapport au montant initial du marché, ainsi que les avenants supérieurs à ce taux et autorisés par les dispositions réglementaires lorsque les crédits sont inscrits au budget,

- des **marchés et des accords-cadres de travaux** d'un montant inférieur ou égal à 200 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui ont une influence positive ou négative de moins de 15 % par rapport au montant initial du marché, ainsi que les avenants supérieurs à ce taux et autorisés par les dispositions réglementaires lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant qu'en raison du développement de l'intelligence artificielle, des enjeux et questionnements posés par cette nouvelle technologie, et de son utilisation par une partie des agents, la communauté de communes a décidé d'engager une réflexion sur son utilisation, et son encadrement,

Considérant qu'en raison de ses compétences et des enjeux de cette technologie, le syndicat mixte ouvert Eure Normandie numérique propose à ses adhérents volontaires de les accompagner dans une réflexion collective et dans un processus d'acculturation à l'intelligence artificielle, et à l'encadrement de ses usages,

Considérant que pour cela, le syndicat propose une expérimentation afin de mettre en œuvre éventuellement des outils pour accompagner les collectivités membres dans l'appropriation de cette technologie et de l'encadrement de son usage ,

Considérant qu'en application des articles L.2511-1 et suivants du code de la commande publique, il a été décidé de passer directement avec le syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique un marché portant sur l'expérimentation d'outils pour accompagner les collectivités membres dans l'appropriation de l'utilisation de l'intelligence artificielle et de l'encadrement de son usage ,

DECIDE :

Article 1 : de signer ledit marché et les actes subséquents avec la syndicat mixte ouvert **Eure Normandie numérique**, située CCI Work – 215 route de Paris – 27000 Evreux dont le numéro SIRET est : 200 045 037 00054.

Le marché porte sur l'expérimentation d'outils pour accompagner les collectivités membres dans l'appropriation de cette technologie qu'est l'intelligence artificielle et de l'encadrement de son usage. Le présent marché est passé à titre gratuit. Il est effectif jusqu'au 30 juin 2026.

Article 2 : dit que les crédits sont inscrits au budget général de la communauté de communes du Pays du Neubourg.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- monsieur le receveur communal
- monsieur le préfet

Fait au Neubourg, le 28 JAN. 2026
**Le Président,
Jean Paul LEGENDRE**

